

A COEUR NET
Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 €
Siège social : 29 Rue de la Roseraie - Z.A de l'Artière
63540 ROMAGNAT
530 311 760 RCS CLERMONT FERRAND

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 2 MAI 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 40 645,29 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	40 645,29 €
Au crédit du compte « report à nouveau »	22 715,92 €
Solde	17 929,37 €

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 17 929,37 €.

L'associé unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

